

ETAT CIVIL

Naissances

Louis, Camille, Pascal RAMBOUR, le 19 janvier 2003

Erwann, Victor, Jean-Marie GARCON, le 28 février 2003

Léo, Hugues, Nérino GRISOTTO, le 7 mars 2003

Alexis, Albert, Yves HAENTJENS, le 17 mars 2003

Elisa, Marie, Blanche HARLAY, le 28 mars 2003

Bertille, Marie, Henriette HUCHER, le 31 mars 2003

Inhumations

Mademoiselle WATTINCOURT Laurence, le 20 février 2003.

Monsieur CATRYCKE Gérard, le 28 février 2003.

Association Paroissiale

Calendriers des messes

2^{ème} trimestre 2003 dans le secteur**Avril**

05 avril	à 18 ^h 30	Orvillers-Sorel
13 avril	à 9 ^h 30	Boulogne-la-grasse Rameaux
19 avril	à 21 ^h	Cuvilly Vigile pascale
20 avril	à 10 ^h 30	Ressons-sur-Matz Pâques
26 avril	à 9 ^h 30	Biermont

Mai

04 mai	à 9 ^h 30	Conchy les Pots
18 mai	à 10 ^h 30	Cuvilly Messe de Sainte Lucie
29 mai	à 9 ^h 30	Mortemer Ascension

Juin

07 juin	à 18 ^h 30	Biermont Pentecôte
14 juin	à 18 ^h 30	Conchy les Pots Confirmation
22 juin	à 9 ^h 30	Boulogne-la-grasse

Chaque dimanche, messe à Ressons-sur-Matz à 11 heures, sauf Pâques à 10^h 30.

MEMENTO

Horaires de la Mairie :

mardi de 14 à 18 heures
jeudi de 14 à 18 heures
samedi de 10 à 12 heures

Horaires de la Poste :

Du Lundi au Vendredi de 14^h 15 à 16^h 15.
1 Samedi sur 2 : de 9^h 30 à 11^h 30, à partir du
05 avril 2003.

Répertoire téléphonique :

La Mairie : 03.44.85.01.24
L'école : 03.44.85.08.69
Le collège de Ressons : 03.44.42.50.63
La Poste : 03.44.85.01.28
Ambulance-Taxi : 03.44.85.08.04
Médecins : 03.44.85.01.11
Pharmacie : 03.44.85.07.82

Les pompiers :

FOYART J. : 03.44.85.07.62
PUILLE J-P : 03.44.85.06.88
TASSART J. : 03.44.85.07.27

Ramassage des ordures ménagères :

Tous les mercredis

Horaires de la bibliothèque intercommunale :

(Place de la Gare à Boulogne la Grasse)
mercredi de 14 à 16 heures
samedi de 15 à 17 heures

Bulletin municipal tiré en 250 exemplaires.

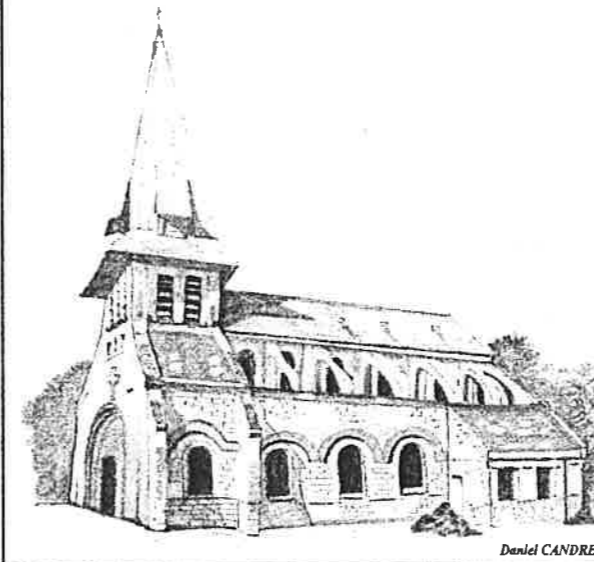
Comité de lecture : Dominique BENARD
Gilbert HARANG
Patrick KUSZPA
Yves LEMAIRE
Jean-Marc MORISOT

Mise en page : Dominique BENARD

Responsable de la publication : Yves LEMAIRE

Le Comité de Lecture se réserve le droit de remanier tout article dans le but de garantir une bonne compréhension. Toute information antérieure à la date de l'actuel *Conchylien* pourra être refusée par manque de place. Envoyer vos écrits à la mairie avant le 15 juin 2003 pour qu'il paraisse dans le numéro 40.

n°39



Daniel CANDRE

Le Conchylien

Avril 2003

Bulletin Municipal du 7 avril 2003

Sommaire

Sommaire :	1
Lettre du Maire :	1
Recensement militaire :	1
Sens civique :	2
Messages :	2
Comité des fêtes :	2
Réunions du Conseil :	3, 4 et 5
Commémoration du 8 mai 1945 :	5
Terrain omnisports :	5
<i>L'Oise en Guinguette</i> :	5
Etat civil :	6
Calendrier des messes :	6
Mémento :	6
Bibliothèque intercommunale :	6

Recensement militaire

Pour le recensement militaire de la 2^{ème} période de l'année 2003 (d'avril à juin), devront se présenter en mairie à partir du 1^{er} avril 2003, les Françaises et les Français nés en avril, mai, juin 1987.

Lettre du maire

En 2003, comme les années précédentes, votre conseil municipal, soucieux de ne pas augmenter vos impôts locaux, a décidé le maintien des taux communaux malgré un programme d'investissements ambitieux.

Beaucoup d'entre vous ont profité de ce début de printemps ensoleillé pour entreprendre la grande toilette de printemps des jardins.

Cette année, au rythme d'une fois par trimestre, la balayeuse devrait vous aider à donner à toutes les rues du village un air accueillant auquel beaucoup d'entre vous participent par la tonte régulière et les plantations de fleurs. Si quelques « points noirs » subsistent, j'ose espérer que les propriétaires se reconnaîtront et auront à cœur d'y remédier. Malgré tout, je souhaite que l'utilisation des matériels à moteur se fasse dans le respect de la quiétude du voisinage.

Depuis quelques jours, l'entreprise SPIE BATTIGNOLLES, retenue pour effectuer les travaux de renforcement du réseau d'eau potable, a ouvert le chantier qui durera environ deux mois et demi. J'en appelle à votre prudence et à votre vigilance pour les petites restrictions de circulation et de stationnement qui vont intervenir pendant cette période. Je vous remercie de votre compréhension pour la gêne occasionnée par ces travaux.

Yves LEMAIRE

Sens civique

Malgré une mise en garde dans le dernier *Conchylien*, nous avons encore vu les rues envahies de glace en période de gel. Il serait bon pour tous de mettre à profit la période estivale pour prévoir une solution alternative pour évacuer l'eau des caves en période hivernale.

Yves LEMAIRE

Messages

En cas d'arrivée dans la commune ou de départ veuillez vous mettre en rapport avec les services de la mairie.

Vous venez de recevoir votre nouvelle carte d'électeur : détruisez l'ancienne et remplacez-la par la nouvelle.

INFO COMITE DES FETES

Avec l'arrivée du printemps, le comité a repris ses activités le dimanche 16 mars. Sous le soleil, s'est déroulé le carnaval tant attendu des petits et des grands, vu le nombre de participants cette année. Le cortège a défilé en musique dans les rues du village, à grand renfort de confettis et de jets de bonbons.

Un grand bravo à toutes les personnes qui se sont grimées avec talent pour la circonstance. Devant les différents concours proposés, le jury (Mmes Harang, Hennon et Beaucamps) a longtemps hésité avant de prononcer les vainqueurs :

Catégorie vélos fleuris : Grivot Mélissa

Catégorie déguisements : Enfant : Bauwens Philippe

Adulte : Mme Debuck et Mr Pillot

Appareils photos et bouteilles de champagne ont récompensé ceux-ci.

Je remercie le club de Twirling *les Lucioles* pour l'animation complémentaire de cet après-midi récréative animé par l'association *Créanim* de Ressons. La dégustation de crêpes a clôturé ce premier événement.

Je crois savoir que les cloches passeront au dessus du village le dimanche 20 Avril vers 11 heures à l'occasion de Pâques, et plus particulièrement au dessus du jeu d'arc. Tous les enfants domiciliés à Conchy de 0 à 11 ans sont conviés à cette chasse aux œufs, à cette occasion, les cloches de l'église de Conchy les Pots sonneront le départ de cet événement.

A noter également

Le dimanche 27 Avril à la salle polyvalente, se déroulera une grande après-midi dansante à partir de 14h30, avec l'orchestre des « *RIBERCAUV'S* ». L'entrée sera de 7€50. Réservation au 03.44.85.03.84. Places limitées à 120.

Le samedi 17 Mai à la salle des fêtes à partir de 14^h 30 se déroulera le traditionnel concours des enfants dans le cadre inter-communal de la bibliothèque. Il est ouvert aux enfants de 4 à 15 ans. Cette année, le modelage à l'aide de pâte auto-durcissante a été retenu sur le thème des animaux. Les modalités de ce concours vous seront précisées par courrier.

Le dimanche 18 Mai le voyage la journée en autocar est en cours d'élaboration.

Le dimanche 25 Mai autre après-midi dansante de qualité avec l'orchestre « *Patrick et Véronique* », toujours à la salle polyvalente de 15^h 00 à 20^h 00. Entrée 7€50. Il sera prudent de réserver (03.44.85.03.84). Cette virtuose de l'accordéon est suivie par un public fidèle.

Le samedi 28 juin après-midi, grand concours de pétanque, suivi du Feu de la Saint Jean, avec restauration champêtre. L'animation sera confiée à l'orchestre musette *Antoine, Sylvain, René* de Laberlière.

En vous espérant encore plus nombreux aux manifestations proposées, le Comité vous remercie de votre fidélité.

Le Président
J.GRELIN

REUNION DE CONSEIL DU 21 MARS 2003

L'an deux mil trois, le 21 mars à 20 heures 30, le conseil municipal, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Yves Lemaire, Maire.

Étaient présents: Lemaire Yves, Ridoux Philippe, Marouzé Gérard, Quillet Philippe, Puille Jean-Philippe, Beaucamps Eric, Dewidehem Yvon, Grelin Jean, Kuszpa Patrick, Baillon Michel, et Mmes Harlay Jeannine, Massoulle Odile et Pinsson Marie-Christine.

Absents excusés: Cleuet Guy et George Jacky

Budget de la commune :

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2002 qui fait apparaître un excédent global de fonctionnement de **154 381,33 €**, excédent dû en partie à des crédits non utilisés mais également à des dotations plus importantes que prévues. A l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2002 est adopté comme suit :

Compte administratif 2002 :

Comptes d'exploitation : Recettes : 230 293,81 € Dépenses : 193 983,44 €

Comptes d'investissement : Recettes : 49 800,92 € Dépenses : 40 823,87 €

Résultat global : **154 381,33 € =**

144 991,79 (2001) + 45 287,42 (2002) = 190 279,21 – 35 897,88 (déficit d'investissement 2001)

Budget Primitif 2003:

Monsieur le Maire présente le budget primitif comme suit:

Budget global de fonctionnement : Recettes = 219.190,43 € Dépenses = 219.190,43 €

Budget global d'investissement : Recettes = 379.343,74 € Dépenses = 379.343,74 €

Après délibération, le budget primitif 2003 de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, moins une abstention.

Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945

Rassemblement au monument aux morts à 11^h 30
Vin d'honneur à la salle polyvalente, suivi d'un repas organisé par les anciens combattants (prix 28.00 €)

Terrain omnisports

La gestion du terrain omnisports est assurée hors période scolaire par le club omnisports (présidente M^{elle} Catherine CHAUMETTE) qui souscrit une assurance pour ses membres. Cependant, malgré une cotisation modique, peu d'adhérents en sont à jour.

En attendant que cette structure soit confortée par de nouveaux membres, il est possible d'utiliser le terrain en empruntant la clef à M^{me} Maryse RENDU. La pratique du football y est bien entendu toujours interdite.

La commune décline toute responsabilité en cas d'accident.

L'Oise en Guinguette

Dans le cadre d'une coopération inter-territoriales, 3 Communautés de Communes se sont réunies afin de développer ensemble les thèmes du tourisme et de la **Culture en Territoires**.

Le Festival « L'Oise en Guinguette » qui se déroulera le 2 mai à NOYON, le 3 à PONT L'ÉVEQUE et le 4 à LONGUEIL-ANNEL ouvre sa première saison culturelle.

Sous la direction artistique de Zic-Zazou, une quinzaine de groupes livreront, le long des bords de l'Oise, des représentations en tous genres : fanfares burlesques, spectacles déjantés, concerts explosifs ... le tout dans des lieux atypiques (péniche, kiosque, chapiteau ...)

SANTE

UNE NOUVELLE SOLUTION POUR LES SOINS A DOMICILE : LA DEMARCHE DE SOINS INFIRMIERS :

Maladie, Handicap, perte d'autonomie :

L'Assurance Maladie vous soutient et vous accompagne au plus près de vos besoins ...

Vous avez été victime d'un accident ? vous avez perdu en partie votre autonomie, ou vous êtes atteint (e) d'une maladie invalidante, d'un handicap ? Vous avez peut-être besoin de soins à domicile.

Une assistance personnalisée pour plus d'autonomie

Vous pouvez bénéficier aujourd'hui d'une assistance personnalisée : la « Démarche de Soins Infirmiers ». Mise au point par l'Assurance Maladie en collaboration avec les infirmier(e)s, cette solution offre l'avantage d'une prise en charge globale de tous vos besoins médicaux jusqu'au geste de la vie courante.

La «Démarche de Soins Infirmiers »: nombre et fréquence des soins, surveillance clinique, aide aux gestes de la vie courante ... Il est établi par l'infirmier(e) de votre choix, en collaboration avec votre médecin.

Pour tous renseignements

Complémentaires,

Composez le:

0 820 904 112

Démarche de Soins Infirmiers

Mode d'emploi en six étapes

- 1. Lors de la consultation, votre médecin vous prescrit une « démarche de soins infirmiers ».**
- 2. Vous transmettez ensuite cette prescription à une infirmière libérale.**
- 3. L'infirmière établit un bilan de vos besoins, en tenant compte de votre environnement et de vos capacités d'autonomie. En fonction de ce bilan, elle élabore votre programme personnalisé : soins infirmiers, séances de surveillance et de prévention, aide aux gestes de la vie courante.**
- 4. L'infirmière transmet un résumé de la démarche de soins au médecin : exposé des problèmes, objectif global des soins, précision du nombre, de la durée et de la fréquence des soins;**
- 5. Votre médecin examine cette proposition. Inutile de signer le document, sauf en cas de renouvellement:**
- 6. La Démarche de Soins Infirmiers vous est prescrite pour une durée maximale de trois mois. Au-delà, le médecin peut établir une nouvelle prescription (jusqu'à cinq par an)**

La visite de bilan de l'infirmière est facturée 15 € et les suivantes 10€.

Ces visites ainsi que tous les actes qui en découlent sont remboursés aux tarifs habituels : à 60%, ou à 100 % si vous êtes exonéré(e) du ticket modérateur.

REUNION DE CONSEIL DU 28 FEVRIER 2003

L'an deux mil trois, le 28 février 20 heures 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Yves Lemaire, Maire.

Etaient présents: Lemaire Yves, Beaucamps Eric, Puille J-Philippe, Ridoux Philippe, Quillet Philippe, Kuszpa Patrick, Massoule Odile, Harlay Jeannine, Grelin Jean, George Jacky, et Pinsson M-Christine

Absents: Baillon Michel, Cleuet Guy, Marouzé Gérard (pouvoir Ridoux), et Dewidehem Yvon.

Ordre du jour

Zone à risque d'exposition au plomb dans l'Oise

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des risques liés la présence de revêtements contenant du plomb. Après délibération, le conseil municipal approuve le projet d'arrêté préfectoral de définition des zones à risques d'exposition au plomb dans l'oise.

Indemnité représentative de logement des instituteurs.2003

Suite la circulaire préfectorale du 19 février 2003, concernant la revalorisation de l'indemnité de logement des instituteurs, le conseil municipal après délibération, accepte l'augmentation de + 1,3 %. Et décide de fixer le taux 2% pour l'année 2003.

Budget Primitif 2003

Afin d'élaborer le budget 2003, monsieur le maire présente le résultat de clôture de 2002 qui présente un solde positif de 154 381,33 €.

F.D.L 2003

Monsieur le Maire présente au conseil l'état des notifications des quatre taxes directes locales. Après délibération; le conseil décide de maintenir les taux pour l'année 2003.

A savoir:

- Taxe Foncière (bâti) : **13,80 %**
- Taxe Foncière (non bâti) : **36,66 %**
- Taxe Professionnelle : **6,64%**
- Taxe d'habitation : **7,16 %**

Questions diverses:

Monsieur le Maire présente le devis des Ets Duberseuil, concernant les travaux d'aménagement devant la Boulangerie, d'un parking devant la salle des fêtes et des travaux de voirie devant chez Monsieur Payen. Le Conseil, après délibération, accepte le montant du devis.

REUNION DU 24 JANVIER 2003

L'an deux mil trois, le vingt quatre janvier, 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves Lemaire, Maire.

Etaient présents : Lemaire Yves, Beaucamps Eric, Puille Jean-Philippe, Quillet Philippe, Baillon Michel, Kuszpa Patrick, Harlay Jeannine, Grelin Jean, Marouzé Gérard, George Jacky, Dewidehem Yvon, et Pinsson Marie-Christine, .

Absents excusés : Ridoux Philippe (pouvoir), Massoulle Odile et Cleuet Guy

Ordre du jour

Voeux du Maire

Monsieur le Maire présente ses voeux à l'ensemble du Conseil Municipal pour cette année 2003.

Aménagement de la Marlière.

Monsieur le Maire informe les conseillers présents qu'il serait agréable d'aménager la Marlière en un lieu de promenade. Le montant de ce projet s'élève à 5 662,03 € HT. Après délibération, le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Picardie d'un montant de **1 050 €**, soit 18,7% du montant de l'opération.

Travaux de lutte contre les inondations

Les subventions demandées sont accordées pour la réalisation des études concernant le projet de travaux des rues du Sagnier et François-Cousin, en liaison avec la Marlière. A ce sujet, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire d'avoir recours à un Maître d'œuvre.

Après délibération, le conseil municipal décide:

de confier la maîtrise d'œuvre des travaux à la D.D.E de Noyon pour un montant de 13 689 € HT

Rapport annuel 2001 sur le prix et la qualité de l'eau

Monsieur le Maire présente le rapport annuel concernant le service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2001. Après délibération, le conseil municipal approuve le rapport annuel.